



Décision du comité d'agrément

École des sciences de l'éducation Faculté d'éducation Université Laurentienne

Demande de renouvellement d'agrément

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Demande d'agrément initial

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

17 septembre 2019

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne

Introduction

Le 7 janvier 2019, l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne a présenté une demande de renouvellement de l'agrément pour le programme de formation à l'enseignement de langue française suivant :

- *Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation*

La demande d'agrément présentée à l'Ordre le 7 janvier 2019 par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation concernait également l'ajout des programmes de formation à l'enseignement de langue française suivants :

- *Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation*
- *Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation.*

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a formé un sous-comité d'agrément pour :

1. examiner, sur l'ordre du comité d'agrément, les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui faisant rapport des conclusions de son examen et en lui faisant des recommandations à l'égard des programmes examinés.

Le sous-comité d'agrément, formé de quatre personnes, a respecté les exigences énoncées à l'article 6 du règlement sur l'agrément et se composait comme suit :

- deux membres du conseil, qui siégeaient aussi au comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- une personne inscrite au tableau où figurent les noms de personnes qui ont de l'expérience dans les programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément et les autres documents soumis par l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne. Le sous-comité d'agrément a visité le campus de la Faculté à Sudbury, en Ontario, entre le 3 et le 8 mars 2019. Au cours de la visite des lieux, le sous-comité a vu les

installations où les programmes sont offerts. Il a examiné des travaux d'étudiants et s'est entretenu avec des membres du corps professoral, des étudiants et anciens étudiants ainsi que des intervenants.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité des programmes examinés. Il a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité au moyen de publicités affichées sur le campus, de courriels envoyés par l'École des sciences de l'éducation à divers intervenants et d'annonces publiées sur le site web de l'Ordre et dans les médias sociaux. Le sous-comité a examiné les cinq observations du public qu'il a reçues.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses conclusions et a formulé des recommandations aux fins de l'examen des programmes offerts par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne. Le rapport définitif soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par la doyenne en réponse au rapport provisoire.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si les programmes de formation professionnelle faisant l'objet de la demande de l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne répondent aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 6 septembre 2019, la réponse de la doyenne relativement au rapport provisoire, datée du 22 août 2019, la présentation du président du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 17 septembre 2019

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle est fondée sont les suivants.

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne est un établissement autorisé.

Tel que défini au paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un établissement autorisé s'entend soit d'un collège, d'une faculté d'éducation ou d'une école des sciences de l'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée ou qui lui est affilié.

L'École des sciences de l'éducation fait partie de la Faculté d'éducation qui fait à son tour partie de l'Université Laurentienne. En vertu de la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury*, cet établissement est autorisé à établir et à maintenir, en français comme en anglais, les écoles que le Conseil des gouverneurs décidera et à conférer des grades.

L'Université Laurentienne est un établissement autorisé à conférer des grades universitaires en vertu de l'alinéa 4 (1) b) et de l'article 21 de la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury*. L'École des sciences de l'éducation est un établissement autorisé en vertu de la même loi, grâce à un accord conclu en 1987 avec le ministère des Collèges et Universités. Le préambule de cet accord fait référence au droit de l'Université Laurentienne d'offrir des programmes de formation en enseignement depuis 1974, et maintient ce droit. Une lettre datée de 1990, signée par le sous-ministre du ministère de l'Éducation, confirme la mise en application de l'accord entre le ministère de l'Éducation et l'Université Laurentienne, et le droit de celle-ci d'offrir des programmes de formation en enseignement au cycle supérieur.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que les programmes offerts par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne ont une durée de quatre semestres, y compris les 80 jours obligatoires d'expérience pratique.

Les documents présentés par l'École des sciences de l'éducation démontrent que les programmes comprennent 60 crédits répartis comme suit : 16 cours crédités et 2 cours non crédités représentant 576 heures, ainsi que 96 jours de stage représentant 480 heures, soit 4 cours crédités, pour un total de 22 cours.

Les programmes sont décrits comme suit :

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Ce programme comprend quatre semestres répartis sur deux ans. Chaque semestre, les étudiantes et étudiants suivent quatre cours et effectuent un stage. Au total, les étudiants suivent 22 cours. Le nombre moyen de jours de stage est de 96.

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Ce programme comprend 12 semestres répartis sur trois ans. Les étudiants suivent un total de 22 cours et complètent en moyenne 96 jours de stage.

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Les étudiants sont admis à ce programme au cours de leur première année à l'Université Laurentienne. Le programme comprend 10 semestres répartis sur une période de cinq ans, durant laquelle les étudiants obtiennent deux diplômes, y compris un diplôme en éducation. Les étudiants suivent 22 cours et complètent en moyenne 96 jours de stage au total.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 1.1.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que les programmes offerts par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

L'École des sciences de l'éducation offre aux étudiantes et étudiants un enseignement fondé sur une approche socioconstructiviste et interactive. Le programme transmet une idée de l'enseignement et de l'apprentissage inspirée des approches les plus actuelles en éducation : socioculturelle, socioconstructiviste, humaniste et historicoculturelle.

Ce programme a été conçu pour un milieu minoritaire de langue française. Par conséquent, en plus d'offrir une formation de base en enseignement, le programme fait la promotion d'autres initiatives qui répondent aux besoins et aux défis de la communauté franco-ontarienne.

Voici les éléments du cadre conceptuel :

1. Principes directeurs
2. Composantes de la formation
3. Conception de l'enseignement et de l'apprentissage
4. Enseignement et apprentissage
5. Préparation de l'étudiant au rôle d'enseignant
6. Compétences à développer

Quatre concepts encadrent l'enseignement et l'apprentissage :

- Vitalité linguistique et culturelle en milieu minoritaire
- Normes de déontologie et normes d'exercice de la profession enseignante
- Lien entre la théorie et la pratique
- Pratique réflexive : connaissances et compétences professionnelles

Ces quatre concepts fournissent un contexte à l'enseignement et à l'apprentissage tels qu'envisagés par l'École des sciences de l'éducation, et sont intégrés dans tous les éléments susmentionnés.

L'objectif principal du programme de formation à l'enseignement est de former des individus informés, productifs, bienveillants, responsables et engagés dans leur propre communauté et dans le monde, de former des individus capables de devenir des membres actifs de la profession enseignante et enfin, capables d'assumer leur rôle et leurs

responsabilités dans les écoles de langue française de la province et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en langue française en milieu minoritaire.

Les programmes préparent les futurs enseignants à remplir les rôles multiples et complémentaires de la profession enseignante.

Au cœur de la formation à l'enseignement offerte par l'École des sciences de l'éducation se trouve le développement de 12 compétences uniques à la profession enseignante, qui respectent les priorités établies par le ministère de l'Éducation de l'Ontario et les normes de déontologie et d'exercice de la profession enseignante, telles qu'expliquées par l'Ordre. Cela exige, par exemple, de planifier, de concevoir et d'élaborer des situations d'enseignement et d'apprentissage; d'évaluer les progrès de l'apprentissage; d'intégrer les technologies de l'information et de la communication; d'adapter les stratégies d'enseignement aux besoins individuels des élèves; de participer à la vie de la communauté scolaire; de réfléchir aux stratégies pédagogiques; et de jouer un rôle actif dans le perfectionnement professionnel.

L'École des sciences de l'éducation a créé une matrice de mise en œuvre des compétences qui est harmonisée avec le cadre conceptuel contenu dans tous les plans de cours. Chaque instructeur doit cerner les éléments, les concepts et les compétences du cadre conceptuel qui sont uniques aux cours qu'il donne.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 2.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre,*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement,*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.*

Constatations

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement examinés respectent et reflètent les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Normes de l'Ordre

La documentation indique que la conception des programmes respecte les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. Les normes d'exercice sont intégrées au cadre conceptuel et sont indiquées dans la matrice de mise en œuvre contenue dans tous les plans de cours. La matrice d'alignement ou le cadre présenté par l'École des sciences de l'éducation montre le lien entre les normes d'exercice de la profession enseignante et les compétences développées par les étudiants.

Les recherches dans le domaine de la formation à l'enseignement

La documentation indique que la conception des programmes reflète les recherches les plus à jour dans la formation à l'enseignement.

La conception des programmes se fonde sur les principales théories et recherches dans la formation à l'enseignement. Le cadre théorique se base sur les écoles de la pensée socioculturelle inspirées par les travaux de L.S. Vygotsky. Luis Radford, membre du corps professoral, est l'un des concepteurs de la théorie historicoculturelle de l'objectivation qui sous-tend également la conception des programmes.

Bien que les nouveaux programmes soient offerts selon un mode de prestation hybride (en ligne et en personne), l'École des sciences de l'éducation a offert récemment un programme de baccalauréat en éducation en mode alternatif (à distance) et a acquis l'expertise nécessaire. La conception des nouveaux programmes s'inspire de la littérature, à savoir les travaux de Moisset, Potvin, Power et Ronchi.

L'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

La documentation indique que la conception des programmes reflète pleinement l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Les 12 compétences que doivent développer les étudiants, qui sont indiquées dans le cadre conceptuel des programmes, sont incluses dans les cours et soulignent l'intégration de la théorie et de la pratique.

Les programmes comprennent 5 cours de base, 11 cours de méthodologie de l'enseignement et 96 jours de stage correspondant à 4 cours crédités. Deux cours supplémentaires non crédités, mais obligatoires, comportent des ateliers sur la transition de la formation à l'emploi. Ces cours et stages sont organisés de façon à alterner entre les cours de base, les cours de méthodologie de l'enseignement et les stages, afin de permettre la mise en œuvre des concepts appris dans les cours.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Certains éléments chevauchent d'autres conditions d'agrément et sont traités dans les constatations propres à ces conditions afin d'éviter les répétitions. En particulier, la condition 10, qui exige que les cours de méthodologie de l'enseignement des programmes soient pertinents aux cycles auxquels ils se rapportent, comprend l'élément 9 de la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à savoir la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques.

L'élément 6 de la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, qui traite du développement des enfants et des adolescents, est abordé dans la condition 11. Les éléments 2 et 5 de la section Connaissance du contexte d'enseignement, qui se rapportent aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, sont abordés dans la condition 11.

À l'exception de l'information qui chevauche les conditions 10 et 11, les paragraphes ci-dessous étudient chacun des éléments de l'annexe 1 et démontrent comment les programmes examinés respectent ces derniers.

Connaissance du curriculum

Élément 1. Curriculum actuel de l'Ontario et documents de politique provinciaux

Les cours de méthodologie permettent aux étudiantes et étudiants de mieux comprendre la structure du curriculum et les liens entre leurs différentes parties. Tous les cours de méthodologie établissent des liens étroits entre le curriculum de l'Ontario et divers documents de politique provinciaux.

Par exemple, le cours de méthodologie *Enseignement du français* est offert pour tous les cycles, fait de nombreuses références au programme d'études en français, à la Politique d'aménagement linguistique et au curriculum *Actualisation linguistique en français*, ainsi qu'au *Programme d'appui aux nouveaux arrivants*.

Autre exemple, le cours *Approches pédagogiques et interactions en salle de classe aux cycles moyen et intermédiaire* exige l'utilisation de nombreux documents de politique provinciaux abordant les domaines d'études des étudiants et le curriculum, aux fins de la planification, de la conception, de l'équité, de la diversité et de l'évaluation.

Élément 2. Recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage

Chaque cours comprend des listes de ressources et des lectures supplémentaires qui font référence à des théories et à des recherches pertinentes au domaine d'études.

Le corps professoral utilise les recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage. De nombreux sujets sont abordés, notamment la santé mentale, l'éducation de l'enfance en difficulté et l'éducation artistique. Les membres du corps professoral travaillent étroitement avec les conseils scolaires de langue française sur la mise en œuvre de la législation, de la recherche et des politiques.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Élément 1. Recherche et analyse de données en matière d'enseignement

Les cours comprennent du contenu sur la recherche et l'analyse de données en matière d'enseignement. Les étudiants apprennent à interpréter et à utiliser la recherche pour appuyer l'apprentissage et prendre des décisions éclairées au sujet de leurs interventions pédagogiques.

Par exemple, le cours sur la numératie et la littératie aborde les méthodes de recherche et l'importance d'apprendre à développer des compétences d'apprentissage supérieures dans toutes les matières. Les étudiants utilisent également la recherche et l'analyse des données dans le cadre de leurs programmes par le biais de la recherche collaborative et de l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage.

Élément 2. La technologie comme outil d'enseignement

Les salles de classe les plus utilisées de la Faculté d'éducation sont équipées de projecteurs, de tableaux blancs interactifs et d'écrans. Une des classes est également équipée d'une caméra qui permet de filmer les étudiants en action et de leur fournir une rétroaction. L'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage est intégrée dans un certain nombre de cours de méthodologie et de cours de fondement. Un laboratoire multimédia et de technologie est également offert aux professeurs et aux étudiants. Un technologue informatique appuie les étudiants en leur offrant des ateliers et des vidéos de formation, et est disponible pour effectuer du dépannage pendant les heures de classe et les stages.

Les diplômés ont expliqué qu'ils avaient la possibilité d'utiliser la technologie comme outil d'enseignement pour la planification, la communication avec les parents et même pour adapter les grilles d'évaluation. Les diplômés et les étudiants ont également confirmé avoir reçu une liste d'outils technologiques pour se préparer à enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Élément 3. Recherche, données et évaluation

Le cours sur les lois scolaires comprend notamment des activités d'analyse de certaines conclusions de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), afin de cerner les priorités d'apprentissage et de guider le choix de stratégies éducatives.

Élément 4. Théories et méthodes d'apprentissage et d'enseignement, et différenciation pédagogique

Le cours *Approches pédagogiques et interactions en salle de classe* s'appuie sur des recherches basées sur le bien-être, la dynamique relationnelle et l'incidence de la technologie sur le développement de l'élève dans son ensemble (dimensions mentale, physique, émotive et socioculturelle). Les étudiants ont l'occasion de mettre en pratique leurs connaissances en recherche auprès des élèves et d'approfondir leur compréhension.

Les cours sur les matières permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences liées à l'élaboration de situations d'enseignement et d'apprentissage et à la sélection d'approches pédagogiques fondées sur un modèle de différenciation pédagogique. Les étudiants doivent préparer des expériences d'enseignement et d'apprentissage à la lumière des théories d'apprentissage, des approches pédagogiques et, surtout, des recherches les plus récentes en éducation.

Pendant les séminaires de stage, les étudiants ont l'occasion de réfléchir et de discuter de leurs expériences d'enseignement en classe, au cours desquelles ils ont tenté de différencier leurs pratiques d'enseignement ou d'évaluation auprès des élèves, y compris les élèves en difficulté. De cette façon, ils commencent à établir des liens entre les théories de l'apprentissage, la pratique de l'enseignement et la démonstration de l'apprentissage par les élèves.

Les membres du corps professoral utilisent des théories et des méthodes d'apprentissage dans leur enseignement, par exemple, l'apprentissage par la recherche, le développement des compétences de base, la sensibilisation phonologique et les stratégies d'intervention ciblées pour les élèves ayant des besoins particuliers. Durant leurs stages, les étudiants appliquent diverses stratégies qui concernent le maintien de la discipline en classe, la planification des leçons, les activités d'apprentissage axées sur le jeu et les besoins particuliers.

Élément 5. Gestion de la salle de classe et capacités organisationnelles

Les étudiants acquièrent et développent des compétences en gestion de classe et en organisation dans tous leurs cours, y compris les stages. Les étudiants en viennent à comprendre leur rôle dans la création et le maintien d'un milieu d'apprentissage motivant, inclusif, sécuritaire et équitable pour tous leurs élèves, et à promouvoir chez eux la conviction qu'ils peuvent réussir et améliorer leurs aptitudes. Par conséquent, les étudiants apprennent à créer un milieu en classe qui favorise un sentiment de bien-être et d'autoréalisation pour tous les élèves.

Élément 6. Le développement des enfants et des adolescents et les transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12^e année

Le développement de l'enfant et de l'adolescent est abordé à la condition 11. Les transitions des élèves sont abordées dans l'élément 3 de la section Connaissance du contexte d'enseignement.

Élément 7. Utiliser les stratégies actuelles liées à l'observation et à l'évaluation des élèves

Les cours pour la planification et l'évaluation aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire exigent l'utilisation de ressources qui abordent l'évaluation de l'apprentissage, notamment le curriculum de l'Ontario, les copies types de la 1^{re} à la 8^e année, *L'harmonisation de l'évaluation : une collaboration pour évaluer le travail des élèves*, *Les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) : un modèle pour les écoles de l'Ontario* et *Faire croître le succès*. Ce cours traite notamment des stratégies d'observation et d'évaluation.

Élément 8. Enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement

Les cours d'enseignement du français font de nombreuses références au programme d'études en français, à la Politique d'aménagement linguistique en Ontario et au curriculum *Actualisation linguistique en français*, ainsi qu'au *Programme d'appui aux nouveaux arrivants*. Les programmes préparent les étudiants à enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français.

Élément 9. La pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques

Les renseignements sur la pédagogie et l'évaluation dans des domaines particuliers du programme d'études sont abordés dans la condition 10.

Élément 10. Les politiques, les évaluations et les pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves

Pour cet élément, consultez la condition 3.1 dans les sections suivantes :

1. Connaissance du curriculum – éléments 1 et 2
2. Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement – éléments 3 et 4
3. Connaissance du contexte d'enseignement – élément 1

Connaissance du contexte d'enseignement

Élément 1. Sensibilisation aux problèmes de santé mentale

Les cours *Enfance en difficulté et santé mentale* offerts pour tous les cycles aident les étudiants à mieux comprendre les élèves aux prises avec des problèmes de santé mentale, notamment la détresse, l'humeur dépressive, l'agressivité et la défiance. Ces cours aident également les étudiants à mieux comprendre leurs rôles et responsabilités dans le maintien

du bien-être des élèves par la création d'un milieu d'apprentissage accueillant, sain, bienveillant, sécuritaire et inclusif.

Élément 2. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Les informations se rapportant aux normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre sont abordées à la condition 3i et à la condition 11.

Élément 3. Préparation des élèves à faire la transition entre les étapes de leur apprentissage dans divers contextes

Les cours sur le développement humain et les théories de l'apprentissage en éducation, ainsi que les cours sur l'enfance en difficulté et la santé mentale dans différents cycles, abordent les transitions vécues par les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année, et permettent aux étudiants de réfléchir à la façon d'aider les élèves à se préparer aux changements à chaque étape de leur apprentissage. Les étudiants en viennent à comprendre l'importance de préparer les élèves au changement et de planifier les transitions avec divers partenaires et intervenants, y compris les parents. Durant leurs stages, les étudiants sont encouragés à poser des questions sur les transitions et les cheminements.

Élément 4. Contexte ontarien

La vision de l'École des sciences de l'éducation est de former des professionnels de l'enseignement capables d'agir de façon critique et réfléchie afin d'assurer l'épanouissement et la vitalité de la culture franco-ontarienne et de la culture francophone mondiale. Les programmes mettent l'accent sur la connaissance de l'histoire, de la culture, des contributions, des perspectives et des traités des Premières nations, Métis et Inuits. L'objectif est de s'assurer que les étudiants reconnaissent leur responsabilité quant à l'inclusion de ces éléments en classe. Un des cours offerts comprend une liste d'ateliers présentés par des experts dans ces domaines ainsi que d'autres sujets pertinents. Voici des exemples d'ateliers offerts au premier semestre : diversité culturelle, intégration autochtone, intimidation, rédaction de curriculum vitae et préparation au stage.

Élément 5. Législation ontarienne en matière d'éducation et législation connexe

Cet élément est abordé dans la condition 11.

Élément 6. Relations professionnelles

Les ateliers et les séminaires permettent aux étudiants de comprendre les différentes relations professionnelles (p. ex., les relations entre collègues, entre mentor et mentoré et avec l'administration) afin de les aider à établir de bonnes relations dans leur rôle d'enseignant. Ils ont également l'occasion de se familiariser avec le concept de « juste distance des relations », ce qui les aide à établir des relations saines avec les élèves et les parents.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que les programmes examinés sont actuels, font référence aux programmes-cadres de l'Ontario, tiennent compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offrent de vastes connaissances dans leurs différents cycles et composantes.

Programmation actuelle

Le caractère actuel du curriculum des programmes est confirmé par l'alignement de certains cours aux éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, tel que reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et la condition 3.1.

Curriculum de l'Ontario

L'information de la section Connaissance du curriculum de la condition 3.1 confirme que le curriculum des programmes fait référence au curriculum de l'Ontario.

Recherche actuelle

L'information de la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement de la condition 3.1 confirme que le curriculum des programmes comprend la mise en pratique des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement.

Vastes connaissances

Les conditions 3.1 et 10 confirment que le curriculum des programmes offre de vastes connaissances dans les différents cycles et composantes des programmes.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que les programmes comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Cours de théorie, cours de méthodologie et cours de base

Voici la répartition des cours dans les programmes et les cycles : 5 cours de base, 11 cours de méthodologie, 4 stages et 2 cours constitués d'ateliers.

Les cours de méthodologie aux cycles primaire et moyen, ainsi qu'au cycle intermédiaire, abordent les sujets de base suivants : *Enseignement de l'anglais au cycle moyen, Planification et évaluation des apprentissages, Enseignement de l'Éducation physique et santé, Enseignement des arts (tous les domaines), Approches pédagogiques et interactions à la maternelle et au jardin d'enfants, Enseignement des sciences et de la technologie, Diversité culturelle et ethnique en éducation, Enseignement du français, Enseignement des mathématiques et littératie financière, Enseignement des études sociales.*

Les étudiantes et étudiants de l'option 1 (cycles primaire et moyen) suivent un cours qui les prépare à œuvrer au cycle préparatoire soit à la maternelle et au jardin d'enfants.

Les programmes ont été conçus de manière à appuyer la transition de la théorie à la pratique. C'est ce qui ressort de l'ordre de présentation des cours, lequel exige la réussite des cours de base et des cours de méthodologie prescrits avant de passer à la formation pratique durant les stages. Les connaissances et les compétences acquises dans ces cours préparent les étudiants au stage et les amènent à mieux comprendre leurs forces et leurs besoins d'apprentissage.

De plus, après les stages, les étudiants participent à un séminaire de stage qui leur permet de réfléchir à leur expérience de stage, de la partager et d'en discuter afin d'apprendre les uns des autres. Cette collaboration permet aux étudiants d'établir des objectifs d'apprentissage personnels pour le prochain semestre et le prochain stage.

Mise en pratique de la théorie

Le lien entre la théorie et la pratique est établi dans divers domaines du programme. On en trouve un exemple dans les cours de base sur la planification et l'évaluation de l'apprentissage. Dans ces cours, les étudiants ont l'occasion d'acquérir des notions théoriques sur les différents règlements pertinents. Ils doivent ensuite planifier conjointement et individuellement des situations d'enseignement et d'apprentissage qui intègrent les différents types de règlements pour appuyer l'apprentissage et l'autonomisation des élèves.

Les séminaires de stages, des sessions de pratique réflexive, sont conçus pour permettre aux étudiants de développer leurs capacités à analyser de façon critique leurs propres pratiques. Les séminaires permettent aux étudiants de comprendre et de combler l'écart entre la théorie et la pratique. Grâce à la discussion et à la réflexion sur la pratique, les étudiants deviennent plus autonomes et plus sûrs d'eux-mêmes dans leur pratique en classe.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique l'organisation et la structure des programmes conviennent au contenu des cours.

Les étudiantes et étudiants du programme consécutif en présentiel commencent leur formation dès la première semaine de septembre et suivent généralement 4 cours de 36 heures chacun au premier semestre, suivis d'un stage de 5 semaines. Les cours de base leur permettent d'acquérir, dès leur entrée dans le programme, une meilleure compréhension de l'apprentissage des élèves, tandis que les cours de méthodologie leur donnent l'occasion d'acquérir les notions de base de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage fondées sur le curriculum du ministère de l'Éducation. Les ateliers qui se déroulent au premier semestre préparent les étudiants au premier stage. Au cours du stage de cinq semaines qui se déroule durant le premier semestre, l'accent est mis sur l'observation, la coplanification et le coenseignement avec l'enseignant associé. À la fin du premier stage, le séminaire permet aux étudiants de réfléchir ensemble, avec l'appui de leurs professeurs, aux expériences qu'ils ont vécues en classe.

Au cours des deuxième, troisième et quatrième semestres, le programme présente un équilibre entre les cours de base et les cours de méthodologie. Un stage se déroule à la fin de chaque semestre afin d'appuyer la transition progressive entre la théorie et la pratique.

Les étudiants inscrits aux cycles moyen-intermédiaire suivent un cours sur leur matière d'enseignement au cours du troisième semestre. Les étudiants inscrits aux cycles intermédiaire-supérieur suivent généralement deux cours sur leur matière d'enseignement au cours du deuxième, du troisième ou du quatrième semestre.

Le format et la structure des deux nouveaux programmes de formation à l'enseignement (concurrent et consécutif en plusieurs parties) diffèrent du programme consécutif en présentiel.

Le programme concurrent, quant à lui, est offert uniquement aux étudiants aux cycles moyen-intermédiaire. Il s'étend sur 10 semestres répartis sur cinq ans, durant lesquels les étudiants obtiennent simultanément un baccalauréat en éducation et un autre baccalauréat. La première année d'études est consacrée entièrement au premier baccalauréat. Les cours faisant partie du baccalauréat en éducation sont introduits progressivement à partir de la deuxième année, au cours de laquelle les étudiants suivent deux cours de base. Les étudiants ont le choix de suivre ces cours en personne ou en ligne en utilisant la plateforme D2L (*Desire 2 Learn*). Durant la troisième année, les étudiants suivent trois cours de baccalauréat en éducation, participent à des ateliers pour favoriser l'intégration en milieu de travail et effectuent un stage. Au cours de la quatrième année, les étudiants suivent quatre cours de baccalauréat en éducation, participent à des ateliers pour favoriser l'intégration en milieu de travail et effectuent un stage. Certains cours sont offerts

au printemps et à l'été, ce qui permet aux étudiants d'alléger leur charge de travail pendant les semestres d'automne et d'hiver. Les cours offerts en ligne permettent aux étudiants de suivre le programme sans compromettre l'horaire des cours de leur premier diplôme. La cinquième année d'études est entièrement consacrée aux cours du baccalauréat en éducation. Durant chacun des deux semestres de cette cinquième année, les étudiants suivent quatre cours de baccalauréat en éducation, participent à des ateliers pour favoriser l'intégration en milieu de travail et effectuent un stage. Les étudiants du programme concurrent se joignent à la cohorte du programme consécutif offert en présentiel pour la dernière année du programme en éducation.

Le programme consécutif en plusieurs parties est offert uniquement aux étudiants aux cycles moyen-intermédiaire et s'échelonne sur 12 semestres répartis sur trois ans. Il s'agit d'un programme hybride offert selon une combinaison de cours en ligne et en personne. Les cours sont conformes aux normes pédagogiques. Les étudiants suivent des cours à des moments précis (p. ex., un cours d'arts est offert pendant l'été afin de permettre aux étudiants de suivre le cours au campus de Sudbury; et un cours de sciences comportant une composante en laboratoire et un processus d'enquête exige leur présence sur le site).

Une étude de faisabilité a démontré que la majorité des répondants faisaient face à des contraintes (personnelles, professionnelles ou autres) les empêchant de fréquenter l'université. Par conséquent, des cours sont offerts en ligne et en personne à divers moments de l'année.

Le programme consécutif en plusieurs parties mène à l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire. La demande pour l'obtention du certificat transitoire est soumise après la réussite du premier des quatre stages. Les étudiants doivent également avoir obtenu six crédits dans des cours de base et neuf crédits dans des cours de méthodologie. Le certificat transitoire est octroyé après 25 jours de stage et la réussite des cours requis.

Dans le cas des deux nouveaux programmes (programmes concurrent et consécutif en plusieurs parties), une équipe techno-pédagogique (techniciens, concepteurs pédagogiques, conseillers) du Centre d'excellence de l'Université fournit un soutien technique et pédagogique pour les cours en ligne. Des conseillers pédagogiques sont disponibles pour répondre aux questions des étudiants.

Les professeurs et les instructeurs fournissent des ressources documentaires pour chaque cours à l'aide du système de gestion de l'apprentissage *Desire to Learn* (D2L). De plus, les étudiants ont accès au Centre de ressources de l'École des sciences de l'éducation et à la bibliothèque J.N. Desmarais. Le personnel est disponible pour appuyer et fournir une aide appropriée aux étudiants.

Les deux nouveaux programmes sont interdépendants. Lorsque cela est possible, les étudiants du programme concurrent suivent les mêmes cours que les étudiants du programme en plusieurs parties pendant la durée de leur baccalauréat en éducation à l'Université Laurentienne. Les étudiants du programme concurrent se joignent aux étudiants

du programme consécutif existant pour compléter la deuxième année de formation à l'enseignement (semestres 3 et 4), c'est-à-dire à leur cinquième année d'études à l'Université Laurentienne.

Le programme en plusieurs parties comprend les mêmes cours que le programme existant, mais les cours sont suivis sur trois ans au lieu de deux ans.

Les nouveaux programmes ont été approuvés par le Conseil des programmes en français (CPF) et le Comité de la planification académique (COPA) du Sénat et ont été présentés et approuvés par le Sénat de l'Université Laurentienne en juin 2019. Le nouveau programme consécutif en plusieurs parties et le nouveau programme concurrent seront offerts à l'automne 2020.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiants sont informés de leur progrès et évalués de façon continue tout au long des programmes.

Les évaluations formatives et sommatives de l'apprentissage varient d'un cours à l'autre selon les besoins (p. ex., test, présentation orale, dissertation, démonstration et étude de cas). La plus grande partie de la note finale des cours est attribuée pour le travail effectué pendant le semestre, tandis que la partie restante de la note finale est attribuée pour l'évaluation finale (p. ex., l'examen et le projet final).

Dans un des cours, par exemple, les étudiantes et étudiants ont l'option de soumettre une partie de leur plan annuel de perfectionnement professionnel avant de soumettre leur plan final, afin de recevoir une rétroaction pour appuyer leur apprentissage et leur rendement. Dans d'autres cours, les évaluations formatives sont réalisées de façon plus informelle, les professeurs fournissant une rétroaction verbale aux étudiants. Les étudiants doivent démontrer une connaissance et une compréhension plus approfondies et, pour ce faire, ils reçoivent une rétroaction formative et une analyse de leur travail sur une base continue. Dans d'autres cours, les évaluations formatives sont réalisées de façon plus officielle. Par exemple, les étudiants doivent soumettre un travail ou une partie d'un travail afin de recevoir une rétroaction écrite fondée sur une grille d'évaluation, par laquelle le professeur les informe de leurs forces et des éléments à améliorer.

Le guide de stage présente des explications précises et une rationalisation concernant les responsabilités des étudiants et leur évaluation par les enseignants associés.

Les enseignants associés effectuent une évaluation formative au cours de la troisième semaine de chaque stage. On leur demande de faire ressortir les forces liées à la performance des étudiants et de fournir des suggestions pour améliorer leur pratique de l'enseignement. Les enseignants associés ont des conversations informelles régulières avec les étudiants afin de leur prodiguer des conseils sur une base quotidienne. Lorsqu'elle explique clairement les points forts, les prochaines étapes et les façons de s'améliorer, la rétroaction est un moyen efficace d'appuyer la progression des étudiants.

Les enseignants associés effectuent une évaluation sommative des étudiants à la fin de chaque stage à l'aide de la grille d'évaluation. Cette rétroaction permet à l'étudiant de réfléchir à son rendement et d'améliorer sa pratique au cours de son prochain stage.

Les étudiants consignent leurs réflexions dans un journal sur une base quotidienne et reçoivent une rétroaction constructive de la part de leurs professeurs conseillers.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce que les exigences concernant le stage sont les suivantes :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogée : voir la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à l'enseignement, à chaque cycle et dans au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que toutes les composantes obligatoires du stage sont abordées dans les programmes.

Jours d'expérience pratique adaptée au format et à la structure des programmes

Les étudiantes et étudiants doivent réussir les quatre stages. Chaque stage a une durée de cinq semaines consécutives. En général, les étudiants effectuent entre 93 et 96 jours de stage : deux stages de 23 jours et deux stages de 25 jours.

Le suivi des stages permet d'assurer que la durée de l'expérience pratique de chaque étudiant dans des écoles publiques ou catholiques de l'Ontario, ou dans d'autres lieux approuvés par l'Ordre, est d'au moins 93 jours. On prévoit le même nombre de jours de stage et une répartition similaire des jours de stage dans les deux nouveaux programmes (concurrent et consécutif en plusieurs parties).

Observation et pratique de l'enseignement dans des situations d'enseignement en Ontario

Le guide de stage explique le continuum qui permet aux étudiants d'assumer progressivement des responsabilités de plus en plus importantes en classe. Ce continuum va de l'observation à la coplanification et au coenseignement jusqu'à la planification et l'enseignement.

L'observation active des stratégies existantes en classe, de la routine de l'enseignement et de l'apprentissage, et de la gestion et de l'organisation de la classe a lieu pendant le premier stage, qui met l'accent sur l'observation, la coplanification et le coenseignement.

Pendant le deuxième stage, l'accent est mis sur la planification et l'enseignement.

L'étudiant assume de plus en plus de responsabilités relativement à la routine quotidienne et à la structure de la classe. Il planifie et enseigne jusqu'à 150 minutes par jour au cours des troisième, quatrième et cinquième semaines.

Pendant le troisième stage, l'accent est mis sur la gestion de la classe et l'enseignement.

Au cours du troisième stage, les étudiants se voient confier la planification et l'enseignement d'une unité dans une matière en particulier pendant les quatre semaines suivantes, ainsi que des situations d'enseignement et d'apprentissage régulières pour répondre à l'exigence des minutes consacrées à l'enseignement (jusqu'à 90 minutes par jour la deuxième semaine et jusqu'à 150 minutes par jour pendant les semaines 3, 4 et 5).

Pendant le quatrième stage, l'accent est mis sur l'évaluation et l'enseignement.

Au cours du dernier stage, les étudiants ont l'occasion d'observer et de discuter des stratégies d'évaluation (évaluation au service de l'apprentissage, évaluation en tant qu'apprentissage et évaluation de l'apprentissage). Les étudiants doivent planifier et enseigner jusqu'à 150 minutes par jour à partir de la deuxième semaine, en tenant compte des stratégies de différenciation pédagogique. Durant les troisième, quatrième et cinquième semaines, ils doivent planifier et enseigner jusqu'à 150 minutes par jour.

Chaque cycle et au moins une des matières du programme

Option 1 : les étudiants aux cycles primaire-moyen effectuent au moins un stage au cycle primaire (de la maternelle à la 3^e année) et au moins un stage au cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année). Les stages restants sont effectués au cycle primaire ou moyen, selon la disponibilité.

Option 2 : les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire effectuent au moins un stage à chaque cycle. Les stages restants sont effectués au cycle moyen ou intermédiaire, selon la disponibilité.

Les étudiants de l'Option 2 effectuent au moins un stage dans la matière qui les concerne. Les étudiants des cycles intermédiaire et supérieur effectuent au moins un stage dans une des matières pour lesquelles ils seront qualifiés.

Option 3 : les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur effectuent au moins un stage au cycle intermédiaire et un stage au cycle supérieur dans une des matières qui les concernent. Les stages restants sont effectués au cycle intermédiaire ou supérieur, selon la disponibilité.

Un éducateur expérimenté

Les étudiants sont placés sous la supervision d'un éducateur expérimenté (enseignant associé) qui est membre de l'Ordre. L'enseignant associé est responsable du suivi, de la supervision et de l'évaluation formative et sommative de l'étudiant.

La doyenne et la coordonnatrice des stages confirment que les deux nouveaux programmes (concurrent et consécutif en plusieurs parties) répondent aux mêmes attentes quant à la supervision des stages.

Professeurs conseillers

Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de professeur conseiller.

Dès la première semaine de stage, l'étudiant doit communiquer au moins une fois par semaine avec le professeur conseiller pour lui décrire brièvement ses réussites et ses défis. L'étudiant doit mettre à la disposition du conseiller son journal quotidien, son cahier de préparation et de progrès, ainsi que les réflexions et la rétroaction de l'enseignant associé.

Un étudiant qui éprouve des difficultés est appuyé par l'enseignant associé et le professeur conseiller. Une description des mesures à prendre pour améliorer le rendement d'un étudiant qui ne progresse pas de façon satisfaisante dans l'acquisition des compétences requises pour réussir le stage est incluse dans le guide de stage. L'enseignant associé consigne et documente les progrès de l'étudiant qui éprouve des difficultés dans un plan d'amélioration.

La doyenne affirme que toutes les attentes, dispositions et conditions s'appliquent aux deux nouveaux programmes (concurrent et consécutif en plusieurs parties).

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite des programmes est subordonnée à la réussite du stage.

Le 16 avril 2016, après avoir examiné le rapport de vérification du fournisseur, le comité d'agrément a rendu une décision confirmant que la réussite des programmes est subordonnée à la réussite du stage.

Le calendrier universitaire et le guide de stage confirment que la réussite des programmes est toujours subordonnée à la réussite du stage. Il n'y a eu aucun changement important par rapport à la décision du comité d'agrément de 2012 et cette condition demeure entièrement satisfaite.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement des programmes conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les étudiantes et les étudiants de l'option 1 (cycles primaire-moyen) suivent des cours dans les sept matières du programme d'études au cycle élémentaire :

- *Enseignement du français aux cycles primaire et moyen;*
- *Enseignement des mathématiques et littératie financière aux cycles primaire et moyen;*
- *Enseignement des études sociales aux cycles primaire et moyen;*
- *Enseignement des sciences et technologie aux cycles primaire et moyen;*
- *Enseignement de l'éducation physique et santé aux cycles primaire et moyen;*
Enseignement des arts aux cycles primaire et moyen (incluant l'art dramatique, la danse, la musique et les arts visuels) et
- *Enseignement de l'anglais au cycle moyen.*

Ils suivent également les cours de méthodologie suivants :

- *Planification et évaluation des apprentissages aux cycles primaire et moyen;*
- *Numératie et littératie critique au XXI^e siècle aux cycles primaire et moyen; et*
- *Approches pédagogiques et interactions à la maternelle et au jardin.*

Les étudiants de l'option 2 (cycles moyen-intermédiaire) suivent des cours de méthodologie dans les sept matières du programme d'études de la 4^e à la 10^e année :

- *Enseignement du français aux cycles moyen et intermédiaire;*
- *Enseignement des mathématiques et littératie financière aux cycles moyen et intermédiaire;*
- *Enseignement des études sociales aux cycles moyen et intermédiaire;*
- *Enseignement des sciences et technologie aux cycles moyen et intermédiaire;*
- *Enseignement de l'éducation physique et santé aux cycles moyen et intermédiaire;*
- *Enseignement des arts aux cycles moyen et intermédiaire;*
- *Enseignement de l'anglais/English aux cycles moyen et intermédiaire.*

Ils suivent également un cours de méthodologie au cycle intermédiaire (9^e et 10^e année) parmi les cours suivants :

- *Didactique de la musique instrumentale au cycle intermédiaire;*
- *Didactique de la géographie au cycle intermédiaire;*
- *Didactique de l'histoire au cycle intermédiaire;*
- *Didactique de la santé et de l'éducation physique aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de l'informatique aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique des mathématiques et aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de la musique instrumentale aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique des sciences générales et*
- *Didactique des mathématiques au cycle intermédiaire.*

Les étudiants suivent des cours de méthodologie portant sur la planification et l'évaluation de l'apprentissage aux cycles intermédiaire-supérieur et la numératie et la littératie critiques au XXI^e siècle aux cycles intermédiaire-supérieur.

Les étudiants de l'option 3 (cycles intermédiaire-supérieur) suivent des cours de méthodologie dans les sept matières du programme d'études de la 7^e à la 10^e année :

- *Enseignement du français aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Enseignement des mathématiques et littératie financière aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Enseignement des études sociales aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Enseignement des sciences et technologie aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Enseignement de l'éducation physique et santé aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Enseignement des arts aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Enseignement de l'anglais/English aux cycles intermédiaire et supérieur.*

Ils suivent deux cours de méthodologie dans leur matière d'enseignement comme l'indiquent les tableaux des cours de méthodologie :

- *Didactique des arts dramatiques aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique des arts visuels aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de la danse aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de la musique instrumentale aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique des affaires et du commerce – Général;*
- *Didactique de la santé et de l'éducation physique aux cycles intermédiaire et*

supérieur;

- *Didactique de l'histoire aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de la géographie aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique des langues internationales aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de l'informatique aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de l'anglais / English langue seconde aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique du français aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique des mathématiques aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de la biologie aux cycles intermédiaire et supérieur;*
- *Didactique de la chimie aux cycles intermédiaire et supérieur et*
- *Didactique de la physique aux cycles intermédiaire et supérieur.*

Les étudiants suivent des cours de méthodologie portant sur la *Planification et l'évaluation de l'apprentissage* aux cycles intermédiaire-supérieur, la *Numératie et la littératie critiques au XXI^e siècle* aux cycles intermédiaire-supérieur, les *Approches pédagogiques et interactions en salle de classe* aux cycles moyen-intermédiaire et l'*Éducation et les nouvelles technologies*.

Les tableaux d'alignement du contenu des cours de méthodologie soumis par l'École des sciences de l'éducation présentent un aperçu des cours de méthodologie et confirment que ces cours sont offerts selon chacune des trois options (c'est-à-dire, les options aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur). Le curriculum actuel et les politiques du ministère de l'Éducation se retrouvent dans chacun des cours de méthodologie.

Les tableaux d'alignement du contenu des cours de base (*Tableau pour les cours de didactiques*) soumis par l'École des sciences de l'éducation pour chacune des options reflètent le lien établi avec le contenu essentiel du *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et renvoient au curriculum et aux politiques pertinentes du ministère de l'Éducation.

Les étudiants de l'option 1 (cycles primaire et moyen) utilisent des plans correspondant à leur cycle pour planifier les leçons de leur cours.

Les étudiants de l'option 1 apprennent à gérer et à organiser leur classe dans le cours sur la maternelle et le jardin d'enfants. Les programmes abordent les stratégies d'enseignement et d'apprentissage, les centres de littératie et la préparation de leçons et de plans de cours pour toutes les matières. La différenciation est abordée dans tous les cours.

Tous les cours sont déposés sur la plateforme *Desire 2 Learn* (D2L). Le format et la structure des cours D2L varient selon le cours et peuvent comprendre entre autres des notes de cours, des lectures, des salles de discussions ou forum, des questionnaires et des capsules

vidéos. Cet espace en ligne, qui est géré par des professeurs et des chargés de cours, permet de téléverser des documents, de rédiger directement sur la plateforme et de mettre en œuvre des interactions. Le professeur ou le chargé de cours dispose d'outils pour gérer l'inscription des participants et les notes attribuées. Certains cours comprennent un contenu interactif qui exige une action de la part des étudiants (p. ex., des salles de discussions, tests, travaux, questionnaires, clavardages, wikis, etc.). Le Centre d'excellence académique appuie la conception des cours et assure que leur contenu et leur prestation respectent les théories les plus récentes en pédagogie et en andragogie. L'École des sciences de l'éducation veille à ce que les cours en ligne et en personne soient de qualité comparable (objectifs, ressources, stratégies pédagogiques, contenu, évaluation et autres).

Condition 3.1 Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement harmonisée à la condition 10

Le domaine de l'annexe 1, La pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques, est abordé dans tous les cours de méthodologie. Tous les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur des programmes de formation à l'enseignement comprennent des sujets liés à la pédagogie et à l'évaluation de l'apprentissage. Dans l'ensemble, les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences dans des domaines précis du programme d'études. Tous les cours de méthodologie examinent les théories, les philosophies, les connaissances, les politiques et les pratiques spécifiques à l'enseignement et à l'apprentissage aux niveaux appropriés, dans le contenu comme dans les travaux.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base des programmes examinés portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Toutes les étudiantes et tous les étudiants suivent un des cours sur le développement et l'apprentissage humains offerts habituellement pendant le premier semestre de la première année.

Ces cours examinent les effets du développement humain sur l'apprentissage en milieu scolaire et sur la compréhension des différentes dimensions du développement de l'enfant de la petite enfance à l'âge scolaire. Ces cours examinent également les principaux modèles et théories du développement humain. On y étudie certaines des applications des approches théoriques dans le domaine de l'éducation.

Les cours font référence à nombre de théories et de chercheurs, tant séminaux que nouveaux. Les cours abordent les différentes théories de l'apprentissage et du développement humains (p. ex., les théories comportementale, cognitive, constructiviste, socioconstructiviste, interactionniste, humaniste et écologique) et permettent aux étudiants de déterminer la manière de les appliquer dans le milieu scolaire. Par exemple, on demande notamment aux étudiants de l'option 3 (cycles intermédiaire et supérieur) d'élaborer une définition et un modèle d'apprentissage personnel, adapté aux élèves du cycle intermédiaire-supérieur, à partir d'une étude critique et d'une synthèse des diverses approches théoriques.

Textes législatifs et politiques gouvernementales en matière d'éducation

Tous les étudiants suivent un cours sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales se rapportant à l'éducation. Ce cours est offert aux étudiants des trois options des trois programmes. Il permet aux étudiants de comprendre les fondements du curriculum des écoles de langue française de l'Ontario, les politiques du ministère de l'Éducation et l'évaluation du rendement dans les écoles. On y met l'accent sur les réalités auxquelles sont confrontés les Autochtones dans le contexte de la législation scolaire.

Les étudiants analysent les données provinciales pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage. Les étudiants apprennent à analyser et à interpréter les données de l'OQRE provenant des écoles de langue française afin de planifier des interventions pertinentes dans leur enseignement.

Dès le début de leurs études, les étudiants sont informés sur l'importance des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. Avant d'effectuer leur stage, ils participent à un atelier sur les comportements éthiques durant les stages. Le code de conduite lors des stages de l'École des sciences de l'éducation se base sur le cadre éthique et professionnel de l'Ordre. Durant l'atelier, les étudiants commencent à comprendre l'importance du professionnalisme et de l'éthique dans la profession enseignante. Ils comprennent que l'éthique des futurs enseignants est régie par l'empathie, le respect, la confiance et l'intégrité.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante font partie de la matrice et du cadre de mise en œuvre, et sont incorporées dans tous les plans de cours.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral des programmes est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

Le corps professoral est composé de 10 professeurs à temps plein : un professeur adjoint; trois professeurs agrégés; trois professeurs titulaires; un maître de conférences; et deux professeurs titulaires travaillant dans des rôles administratifs à l'extérieur de l'unité.

Sur les huit professeurs réguliers, sept sont titulaires d'un doctorat et un est titulaire d'une maîtrise en éducation. De plus, cinq des huit professeurs sont membres de l'Ordre.

Chaque année, de 10 à 15 chargés de cours donnent des cours à l'École des sciences de l'éducation. Ces chargés de cours sont tous des enseignants agrégés de l'Ontario. Ce sont des enseignants expérimentés qui ont travaillé dans des conseils scolaires de langue française en Ontario, et certains d'entre eux ont récemment pris leur retraite de l'enseignement. Ils possèdent des qualifications, des connaissances et des compétences appropriées aux cours qu'ils enseignent.

Les chargés de cours possèdent une expérience récente ou sont des enseignants titulaires qui apportent une expertise pratique aux programmes. La plupart d'entre eux sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures ou d'une formation appropriée. Il existe une combinaison de professeurs permanents et chargés de cours temporaires. L'École des sciences de l'éducation profite de l'expertise de nombreux éducateurs travaillant pour les conseils scolaires, le ministère de l'Éducation et d'autres établissements d'enseignement.

À l'exception d'un professeur, tous les professeurs réguliers ont effectué des études ou des recherches dans des domaines correspondant au contenu et aux cycles des cours qu'ils enseignent.

La prestation des nouveaux programmes (concurrent et consécutif en plusieurs parties) sera assurée principalement par les membres existants du corps professoral.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits aux programmes.

En 2012, le comité d'agrément a déterminé que l'École des sciences de l'éducation a mis en œuvre des contrôles internes adéquats pour protéger l'intégrité des dossiers des étudiants se rapportant aux programmes examinés, et a fourni les informations suivantes :

L'établissement s'est doté de mécanismes de contrôle interne au Secrétariat scolaire de l'ÉSÉ afin de protéger l'intégrité des dossiers des étudiants et de protéger la nature confidentielle et privée des renseignements personnels contenus dans leurs dossiers, de l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme. L'université souscrit à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), ce qu'elle a démontré en élaborant des politiques et procédures, notamment en créant le Bureau de l'information et de la protection de la vie privée. Puisque les communications entre les étudiants et le Secrétariat scolaire se font de plus en plus au moyen des technologies, les pratiques de confidentialité s'appliquent tout autant aux étudiants sur place qu'à distance.

Le registraire de l'Université a confirmé l'utilisation du système *Datatel* pour la gestion et la mise à jour des dossiers des étudiants. Ce système est doté de mesures de sécurité limitant l'accès aux dossiers électroniques par les employés. Les employés ayant accès aux dossiers reçoivent une formation personnalisée sur la LAIPVP. Comme mesure de sécurité supplémentaire, des copies de tous les dossiers sont envoyées à un autre établissement d'enseignement. Les politiques et processus visant à protéger l'intégrité des dossiers sont les mêmes pour les deux programmes.

Le fournisseur confirme qu'aucun changement important n'a été apporté aux constatations et que les trois programmes sont dotés de contrôles internes adéquats.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que l'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse les programmes et à en assurer la qualité, et a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Le comité académique de l'École des sciences de l'éducation est composé de professeurs permanents et de chargés de cours, ainsi que d'un représentant du conseil étudiant de l'École des sciences de l'éducation. Ce comité se réunit pour discuter ouvertement de l'amélioration du programme. De plus, il permet aux sous-comités (p. ex., le comité du programme) de faire le point sur les diverses initiatives en cours et d'obtenir les commentaires de tous les membres.

Voici certains des comités :

- Conseil de l'école
- Comité aviseur de programmes
- Comité de compétence linguistique
- Comité de la pratique de l'enseignement (Stages)
- Comité aviseur du conseil étudiant
- Comité de déontologie de l'École des sciences de l'éducation
- Comité de sélection du personnel enseignant
- Comité de promotion du personnel enseignant
- Comité des programmes
- Comité de bourses
- Comité consultatif de l'École des sciences de l'éducation

À titre d'exemple d'amélioration continue, un test de compétence linguistique a été élaboré en partenariat avec les deux conseils scolaires de langue française de Sudbury, à la suite de la recommandation du comité consultatif de la formation des enseignants de l'École des sciences de l'éducation. Le test de compétence linguistique est l'une des conditions d'admission aux programmes de formation à l'enseignement.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique qu'un comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard des programmes.

Les membres du comité consultatif de la formation des enseignants proviennent de l'École des sciences de l'éducation, des conseils scolaires de langue française, du ministère de l'Éducation et des associations professionnelles. Le comité comprend notamment des administrateurs de programme, des professeurs, des instructeurs de cours, des enseignants, des représentants de conseils scolaires et des fédérations d'enseignants de l'Ontario.

La réunion la plus récente du comité consultatif de la formation des enseignants s'est tenue le 10 octobre 2018. Durant cette réunion, les membres du comité ont examiné les questions suivantes : la réforme des programmes de formation initiale à l'enseignement pour qu'ils durent quatre semestres; l'évolution des inscriptions; les partenaires et les intervenants; les principales innovations dont la compatibilité des cours offerts, leur nouveauté en accord avec les politiques ministérielles, les cours non crédités, la profession enseignante et son intégration au milieu de travail; les particularités de chaque stage; le projet de collaboration avec les conseils scolaires; les nouveaux programmes (concurrent et consécutif en plusieurs parties). Les membres du comité consultatif de la formation des enseignants ont également échangé des informations sur les attentes concernant les stagiaires (les concepts non maîtrisés par certains d'entre eux, par exemple la gestion de classe); la difficulté d'intégrer certains étudiants dans les écoles (p. ex., les stagiaires trop dépendants, non débrouillards, sans initiative); les difficultés rencontrées par certains étudiants dans l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans leur enseignement compte tenu des attentes croissantes dans les écoles); la charge excessive des enseignants associés.

Une autre réunion était aussi prévue au mois de mai 2019.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que les programmes satisfont entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément estime que le programme de formation en enseignement de langue française suivant, offert par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne, satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme de langue française pour une durée de sept ans (jusqu'au 17 septembre 2026) ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Le comité d'agrément estime également que le programme de formation en enseignement de langue française suivant, offert par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne, satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Le comité d'agrément accorde l'agrément initial à ce programme consécutif pour une durée de deux ans (jusqu'au 17 septembre 2021), ou jusqu'au jour où la deuxième promotion d'étudiants le termine si cette deuxième période est plus longue. La durée de l'agrément initial du programme consécutif ne doit pas dépasser trois ans (jusqu'au 17 septembre 2022), ou une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Le comité d'agrément estime également que le programme de formation professionnelle de langue française suivant, offert par l'École des sciences de l'éducation de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne, satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Le comité d'agrément accorde l'agrément initial à ce programme concurrent pour une durée de quatre ans (jusqu'au 17 septembre 2023), ou jusqu'au jour où la deuxième promotion d'étudiants le termine si cette deuxième période est plus longue. La durée de l'agrément initial du programme concurrent ne doit pas dépasser six ans (jusqu'au 17 septembre 2025), ou une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 17 septembre 2019